

## **35 ans de Prélature personnelle**

Le 28 novembre 1982, le Pape Jean-Paul II érigeait l'Opus Dei en Prélature personnelle. 35 ans plus tard, que savons-nous vraiment de ce statut juridique ? Pour répondre à cette question, plongez dans ce dossier. Textes, interviews, vidéos et quiz vous permettrons d'approfondir et de tester vos connaissances.

27 nov. 2017

Les prélatures personnelles sont des circonscriptions ecclésiastiques, prévues par le Concile Vatican II et par le Code de Droit Canonique, qui ont été constituées pour mener à bien, avec une grande souplesse, des tâches pastorales précises. Les fidèles des prélatures continuent d'appartenir aux Églises locales ou aux diocèses de leur domicile.

### ***Pour mieux comprendre :***

#### **. Ut sit**

Constitution Apostolique « Ut Sit ». C'est par cette Bulle que Jean-Paul II érigea l'Opus Dei en Prélatrice personnelle en 1982

#### **. Statuts de l'Opus Dei**

Ces statuts rédigés en latin définissent avec précision la configuration juridique de cette Prélatrice, son organisation et sa finalité.

## **. Discours de Jean-Paul II lors des journées de réflexion sur Novo Millenio Ineunte**

À l'occasion du début du troisième millénaire et des défis de l'Eglise, Jean-Paul II évoque la « coopération organique » entre prêtres et laïcs dans l'Opus Dei et en souligne l'unité.

## **. L'abbé Touze parle des prélatrices personnelles**

*Pour tester vos connaissances :*

## **. La prélatrice personnelle en 5 questions**

Cinq questions pour tout comprendre à la Prélature personnelle.

[opusdei.org/fr-ch/article/35-ans-de-prelature-personnelle/](https://opusdei.org/fr-ch/article/35-ans-de-prelature-personnelle/) (4 avr. 2025)